

Département de la Haute-Savoie  
**COMMUNE DE VALLORCINE**

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>		
<b>DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE</b>		
en exercice	<b>11</b>	<b>L'an deux mille vingt-six le 23 avril</b> , le Conseil Municipal de <b>VALLORCINE</b> , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de <b>Monsieur Patrick ANCEY, Maire</b> . <b>Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026</b>
présents	<b>9</b>	
Votants	<b>10</b>	
procuration	<b>1</b>	
<b>Présents</b>		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD
<b>Représentés</b>		Madame Sonia DESCHAMPS donne pouvoir à M. Patrick ANCEY
<b>Absents excusés</b>		Mesdames Nathalie BECHET et Sonia DESCHAMPS
<b>Secrétaire de séance</b>		Monsieur Paul BOIZARD

**Délibération n° 26/04/07****Désignation des représentants du Conseil Municipal – Association des communes forestières**

Monsieur le Maire indique que l'association des communes forestières est une association nationale d'élus de collectivités ayant sur leur territoire une forêt publique dans l'intérêt de la valorisation de l'espace forestier.

À ce titre, l'association agit au service des élus :

- Pour représenter les intérêts de la commune auprès de toutes les instances européennes, nationales, régionales et locales ;
- Pour porter la voix de la commune dans l'élaboration des politiques publiques forestières et de la structuration de la filière bois ;
- Pour faire connaître le rôle des élus : aménageurs du territoire, producteurs de bois, maîtres d'ouvrage, prescripteurs dans la construction et le bois énergie ;
- Pour former la commune et l'informer ;
- Pour initier, soutenir et mettre en œuvre les projets innovants dans le territoire communal.

Il convient de définir un référent forêt ainsi qu'un suppléant dans le Conseil municipal.

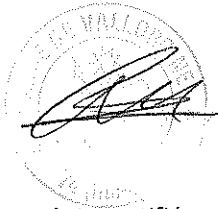
À ce titre, les élus proposés sont les suivants :

- Comme référent forêt : M. Paul BOIZARD
- Comme suppléant : Mme Fanny DEVILLAZ

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

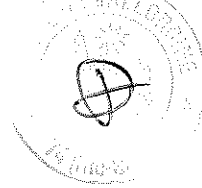
- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association des communes forestières de Haute-Savoie, à l'union régionale des associations des communes forestières Auvergne Rhône Alpes et à la fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- **DÉCIDE** de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- **DÉSIGNE** M. Paul BOIZARD comme référent forêt, et sa suppléante, Mme Fanny DEVILLAZ pour représenter la commune de Vallorcine auprès des différentes instances forestières ;
- **CHARGE** le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Le secrétaire de séance,  
**Monsieur Paul BOIZARD**



Acte certifié exécutoire le : 12/05/2026  
Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2026  
Notifié ou publié le : 12/05/2026

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Monsieur Patrick ANCEY**



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches